

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-034

Date de la convocation : 16/04/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : M^{mes} Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN, et MM. Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir à M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Vincent FLEURY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : M^{me} Valentine DION.

**OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES-ATTRIBUTION DE SUBVENTION
AU SIVOM DU CHESNE POUR LE PROJET DU PÔLE SCOLAIRE DU CHESNE**

Vu la délibération n°DC2024/091 modifiant la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence facultative action sociale : soutien aux projets pédagogiques portés par les SIVU/SIVOM/Commune

Vu la délibération n°DC2023/38 du Conseil communautaire du 4 avril 2023 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques dans la limite de 50% du montant du projet,

Vu la délibération N°2024/23 du SIVOM du Chesne décidant de la participation financière pour un montant de 3 720€ pour les activités pédagogiques des enfants du pôle scolaire,

Vu la demande de subvention déposée par le SIVOM du Chesne,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 18 VOIX POUR et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Benoit SINGLIT) :

- **D'attribuer une subvention au SIVOM de Le Chesne de 3 705€ pour les projets pédagogiques réalisés en 2023-2024 au pôle scolaire du Chesne**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet**

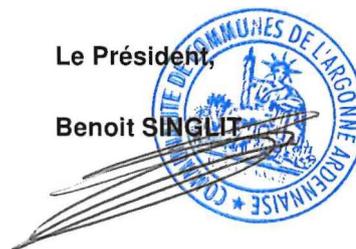
La secrétaire de séance,

Valentine DION



Le Président,

Benoit SINGLIT



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**